

| | | |
|---|---|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 16 juin 2017 | Délibération |
| | Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT | N° 2017-364 |

**Année 2017 - Aquitaine Europe Communication (AEC) - Subvention de fonctionnement - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association :

L'association Aquitaine Europe Communication (AEC) est l'agence aquitaine des initiatives numériques, créée le 30 août 1995. Elle est constituée de 9 salariés et 39 adhérents. Elle agit depuis 20 ans dans l'ensemble du champ numérique et articule ses services autour de trois axes majeurs : veille opérationnelle, émergence numérique et intermédiation stratégique. Cela se traduit par l'aménagement de services, la diffusion d'information, le développement de compétences sur des publics spécifiques, l'aide au montage de projets innovants, dont l'objectif central est le développement de la filière numérique et de son économie.

Son action s'inscrit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Les formes de son intervention (ateliers, conférences, rencontres) assurent un ancrage territorial fort. Le soutien et la collaboration de Bordeaux Métropole avec AEC a permis de renforcer son action dans plusieurs domaines du numérique, comme notamment celui de l'ouverture de données publiques, de la Cité numérique, de l'animation de l'écosystème dans le cadre de la dynamique French Tech.

Publics ciblés :

- Pouvoirs publics (administrations, collectivités, organismes consulaires)
- Entreprises et leurs regroupements et/ou associations et/ou fédérations
- Société civile dans une démarche de participation citoyenne (grand public, associations, médias, etc.)
- Grand public (via les principaux médias locaux et régionaux)

Bilan des actions 2016 :

- Cité numérique : nouvelle version du catalogue de l'offre de services aux futurs résidents de la Cité numérique, et proposition de modèles du noyau ressources de la Cité numérique ;

- AEC accompagne des projets dédiés à l'innovation et aux usages. 130 projets ont été accompagnés en 2016 (112 en 2013, 135 en 2014, 182 en 2015). Certains projets sélectionnés intègrent l'incubateur « Auberge numérique » géré par AEC (liste non exhaustive de startups (jeunes entreprises innovantes) : CoRider, eLocky, Hey Bordeaux, Otoktone, Pressing Privé, Quorum, Tikids, Loust technology et MyArtMakers...).
- AEC a organisé plusieurs événements en faveur de la croissance numérique, et notamment :
 - « Find My CTO » pour faire se rencontrer des porteurs de projet recherchant une ressource technique et des développeurs ou graphistes souhaitant s'investir dans une startup,
 - les Signaux numériques en mai 2016 pour faire le point sur les actualités et tendances du numérique,
- AEC publie également des notes de veille technologique. Les publications de 2016 portent sur les tendances numériques et notamment en 2016 sur « le tourisme, un laboratoire d'innovations numériques ».

Programme d'actions 2017 :

- Référencement et référentiel des structures de type « living labs » (ateliers d'expérimentation),
- Cartographie des acteurs privés et publics ayant une expertise sur les données informatiques et numériques,
- animation « Open Data » (données ouvertes) :
 - o sensibilisation opérationnelle des élus des communes de la Métropole,
 - o exemples et bonnes pratiques d'animation.

- Identification des acteurs déjà connus sur la formation du code aux enfants sur le territoire de la Métropole,

- Cité Numérique :
 - animation de la communauté par les réseaux sociaux,
 - accompagnement et hébergement temporaire de startups avec permanence d'accompagnement,
 - proposition de définition de contenus et services au sein de la Cité numérique.

Le programme d'action de l'association AEC est en cohérence avec la politique numérique de Bordeaux Métropole, notamment sur les dispositifs de développement économique et d'accompagnement pour les entreprises, les startups en particulier, les collectivités et les usagers du territoire métropolitain.

Les actions d'AEC s'étendent sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, y compris Bordeaux Métropole.

Au-delà de ses publications régulières sur son site web « aecom.org » et de ses interventions mensuelles à France 3 Aquitaine, l'association AEC met en valeur les actions de ses partenaires dans le cadre des différentes manifestations (conférences, débats, ateliers) qu'elle organise. Une newsletter mensuelle (lettre d'information) est envoyée à 3500 destinataires et un relais sur les réseaux sociaux est également activé.

Plan de financement

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2014 pour un montant de 140 000 €, en 2015 pour un montant de 133 000 € et en 2016 pour un montant de 90 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier de 126 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 285 200 €

Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 27 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de 55 000 €. Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de chercher de nouvelles recettes. La participation de Bordeaux Métropole représente 4.27 % du budget global figurant en annexe 2 à la convention.

Les principaux indicateurs financiers de l'association sont les suivants :

| | Budget N | Budget N-1 |
|--|----------|------------|
| Charges de personnel / budget global | 51.74% | 55% |
| % de participation de BM / Budget global | 4.27 | 7.5% |
| % de participation des autres financeurs | 66.68% | 72% |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 27 juillet 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association AEC Aquitaine Europe Communication contribue aux politiques métropolitaines et à son dynamisme économique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 55 000 € en faveur de l'association AEC Aquitaine Europe Communication pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 JUILLET 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2017</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p> |
|---|---|